

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Monétaire et Financier National du Congo s'est réuni en session ordinaire, le mardi 16 février 2010 dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Gilbert ONDONGO, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, et en présence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la B.E.A.C.

Monsieur Cédric ONDAYE EBAUH, Directeur National, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Après l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2009, le Comité a passé en revue l'évolution de la conjoncture économique internationale et nationale au cours de l'année 2009 ainsi que les perspectives pour l'année 2010.

Examinant l'environnement économique international, le Comité a noté que les risques pesant sur l'économie mondiale sont globalement maîtrisés suite à l'action vigoureuse et concertée des pouvoirs Publics et des Banques Centrales dans la stabilisation du système financier. Les bases de cette reprise demeurent cependant fragiles dans un contexte marqué par la persistance des tensions sur le marché du travail conjuguée à l'explosion des dettes et déficits publics dans les économies avancées. En conséquence, selon le FMI, une reprise économique timide est attendue en 2010, avec une croissance de +3,9 % contre -0,8 % en 2009.

Le Comité a noté la remontée des cours des matières premières et produits de base exportés par le Congo. Cette embellie, qui a commencé depuis juin 2009, devrait se poursuivre en 2010 à la faveur d'une demande mondiale croissante.

Dans ce contexte international de sortie progressive de crise, le Comité a relevé avec satisfaction que les prévisions de croissance de l'économie congolaise sont très favorables. Le taux de croissance réelle est projeté à 13,4 % en 2010 contre 6,8 % en 2009.

Ensuite, le Comité s'est penché sur la situation monétaire large du Congo à fin novembre 2009 qui s'est affermie avec une croissance de la masse monétaire de 9,2 %, induite par une progression des avoirs extérieurs nets de 6,4 % et du crédit intérieur de 7,9 %. Ainsi, le taux de couverture extérieure de la monnaie a gagné 2,7 points, se situant à 99,6 %.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a relevé la contraction des ponctions de liquidités opérées par l'Institut d'Emission ; l'absence de transactions interbancaires et le maintien aussi bien des coefficients des réserves obligatoires que de leur rémunération.

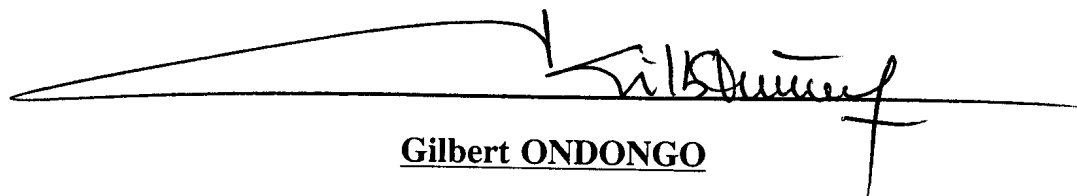
Après examen de la programmation monétaire du Congo et des objectifs monétaires et de crédit de l'année 2010, le Comité a adopté le projet de résolution à soumettre au Comité de Politique Monétaire, maintenant l'objectif de refinancement inchangé à 16 milliards pour le deuxième et le troisième trimestre 2010.

Poursuivant ses travaux, le Comité a félicité le Gouvernement de la République du Congo pour son accession au Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE en janvier dernier qui lui permettra d'obtenir une annulation substantielle de sa dette extérieure. Le Comité encourage les autorités congolaises à faire preuve de la même rigueur dans la poursuite des réformes structurelles engagées en vue de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Enfin, le Comité a pris connaissance des décisions des différentes instances de la BEAC et de la CEMAC, notamment les mesures importantes arrêtées par la dixième Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC le 17 janvier 2010 à Bangui.

Fait à Brazzaville, le 16 février 2010

**Le Président du Comité Monétaire
et Financier National.**



Gilbert ONDONGO